

Nombre de conseillers élus :  
15

Séance ordinaire du 2 mars 2020  
à 20h30

Conseillers en fonction :  
15

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

Conseillers présents et  
représentés :  
13

**Membres présents** : MM BAAS René, BERNHARD Lucien, EYDER  
Cyriaque, FOESSER Christian, FOESSER Michel, MULLER Marc,  
STAERK Guy. MMES ARNOLD Monique, JUCHS Christelle,  
KIEFFER Stéphanie, LACOUTURE Agathe, ROSER Estelle.

**Absents excusés** : Mme BATTESTINI Cathy.

**Absent non excusé** : Mme WITTMANN Chantal.

**Secrétaire de Séance** : M Guy STAERK.

**Date de convocation : 25 février 2020**

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire sollicite le rajout d'1 point à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

- Demande d'autorisation environnementale présentée par la Société SCI DFK : avis du conseil municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte ce rajout.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

**Le Conseil Municipal,**  
**A l'unanimité des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2020.

### **09/20 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2019 qui se décompose comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de l'exercice	1 019 331,27 €
Recettes de l'exercice	1 094 923,09 €
Excédent de l'exercice	75 591,82 €
Excédent antérieur reporté	44 735,01 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>120 326,83 €</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses de l'exercice	220 292,01 €
Recettes de l'exercice	178 724,55 €
Déficit de l'exercice	41 567,46 €
Excédent antérieur	56 482,48 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>14 915,02 €</b>

**SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE DE 135 241,85 €**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire, propose l'adoption du compte administratif 2019 tel qu'il a été présenté.

**Après avoir examiné les comptes de la Commune,**

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le compte administratif 2019.

**10/20 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

**Le Conseil Municipal,  
après délibération,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le compte de gestion 2019 de Monsieur le Receveur-Percepteur de Molsheim.

Identique au compte administratif 2019, il présente :

Un excédent de fonctionnement de	<b>120 326,83 €</b>
Un excédent d'investissement de	<b>14 915,02 €</b>
Soit un excédent global de clôture de	<b>135 241,85 €</b>

**11/20 FIN DU PORTAGE FONCIER EFFECTUE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) D'ALSACE**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** la délibération du Conseil Municipal d'ALTORF en date du 17 décembre 2012 portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'EPF d'Alsace pour l'acquisition du bien situé 7 rue Principale à ALTORF et cadastré comme suit :

<b>Section</b>	<b>N° parcelle</b>	<b>Lieudit - Adresse</b>	<b>Surface (ares)</b>
4	157	7, rue Principale - Lieudit « Village »	28,23
4	158	Lieudit « Village »	7,65
4	159	Lieudit « Village »	7,60
4	160	Lieudit « Village »	6,69

**Vu** la convention pour portage foncier signée en date du 22 juin 2015 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

**Vu** l'article 2.2 de ladite convention, relatif à la fin du portage, où la Commune s'engage à racheter ou à faire racheter les biens par un organisme désigné par ses soins ;

**Vu** l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace en date du 6 octobre 2015 ;

**Vu** l'arrivée du terme de la convention le 5 octobre 2019 ;

**Vu** l'avenant de prolongation à la convention pour portage foncier signée en date du 16 décembre 2019 pour une durée supplémentaire de 2 ans ;

**Vu** l'arrivée du terme de la convention le 5 octobre 2021 ;

**Après délibération,  
Par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (C Eyder),**

➤ **DEMANDE** à l'EPF d'Alsace de céder directement à HABITAT DE L'ILL (Coopérative de logements sociaux) les parcelles cadastrées section 4 n° 157 à 160, d'une emprise foncière totale de

50,17 ares, afin de pouvoir disposer du foncier nécessaire à la réalisation d'une opération immobilière d'environ 31 logements dont 11 en locatif social et 20 en accession à la propriété ;

- **ACCEPTÉ** qu'un acte de cession des parcelles susvisées soit établi au prix global de **477 219,03 € TTC** (QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT DIX-NEUF EURO ET TROIS CENTIMES) (**469 200,86 € HT**) au profit de HABITAT DE L'ILL qui assurera le paiement auprès de l'EPF d'Alsace ;

Le prix de cession définitif se décomposera de la manière suivante :

- Cout d'acquisition initial : **477 219,03 € TTC (469 200,86 € HT)**
  - Minoration foncière supportée par l'EPF sous forme d'un complément de prix ou d'un séquestre en cas de réalisation de logements sociaux locatifs sur la base de **10 000 € par PLAI et 5 000 € par PLUS** construits ;
- **S'ENGAGE** à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage de l'EPF d'Alsace ;
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur Gérard ADOLPH, Maire, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **PREND ACTE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 47/19 prise par le Conseil Municipal en date du 26 août 2019.

### **12/20 POMME DE PIC : paiement d'un acompte de subvention pour 2020**

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la présentation d'une facture d'acompte par l'OPAL pour la gestion 2020 de la structure « Pomme de Pic », d'un montant de 31 845,00 €.

Il explique que cette facture, sauf décision expresse du Conseil Municipal, ne pourra être payée qu'après le vote du budget 2020 compte tenu de sa nature

**Le Conseil Municipal,**

Entendu les explications données par Monsieur le Maire,

**Après délibération,**

**A l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** le paiement de l'acompte de subvention d'un montant de 31 845,00 € au profit l'OPAL pour la gestion de la structure périscolaire et extrascolaire d'Altorf – compte 6574.

**PRECISE** que ce montant sera intégré dans le montant global de la subvention qui sera versée à l'OPAL pour l'année 2020 au moment du vote du budget primitif communal de 2020 par l'inscription au compte 6574.

### **13/20 DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIL-MUTZIG EN VUE D'OBTENIR DU PREFET DU BAS-RHIN L'AUTORISATION DE REALISER L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES ACTIVEUM D'ALTORF ET DE DACHSTEIN : avis du conseil municipal.**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** la demande présentée par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser l'extension de la zone d'activités ACTIVEUM à Altorf et Dachstein.

**Vu** l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2020 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique, du 3 février au 6 mars 2020 inclus, sur le territoire des communes d'Altorf et de Dachstein, suite à la demande d'autorisation présentée par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig

**Considérant que** le Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du

Code de l'Environnement, est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête

**Après délibération,  
A l'unanimité des membres présents,**

**EMET** un avis favorable à la demande

### **14/20 TRAVAUX DE CURAGE DU FOSSE PRES DU SITE DE L'ETANG**

Monsieur le Maire informe les Conseillers d'un souci d'étiage du fossé qui se déverse dans l'étang en été. Afin d'améliorer l'écoulement de l'eau il conviendrait de faire entreprendre des travaux de nettoyage du fossé sur une distance d'environ 500 m. Le coût s'élèverait à environ 1 600 € HT.

Ce point a été évoqué lors de la réunion des membres du bureau de l'Association Foncière, propriétaire du fossé, le 29 janvier dernier. Les membres du Bureau ont confirmé la nécessité de prévoir le « nettoyage » du fossé mais après vote, ont décidé de ne pas prendre en charge le coût de ces travaux qu'ils ont estimé ne pas être de leur ressort.

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** que dans l'intérêt général de la Commune et dans le cadre du soutien à l'association locale de pêche, il est impératif de trouver une solution au problème d'alimentation de l'étang ;

**Entendu** les explications données par Monsieur le Maire

**Après délibération,  
A l'unanimité des membres présents et représentés**

**DECIDE** de prendre en charge les travaux de nettoyage du fossé pour permettre une alimentation régulière de l'étang, surtout en période d'étiage faible.

**DECIDE** de confier les travaux au Parc Départemental d'Erstein.

### **15/20 ECOLE ELEMENTAIRE DES TILLEULS : demande de subvention pour voyage scolaire**

Entendu les explications données par Monsieur le Maire, ce point est reporté à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

### **16/20 RASSEMBLEMENT SCOUT « JAMBOREE » : demande de subvention**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers d'une demande de subvention émanant de l'unité scouts « la caravane des Pionniers Caravelles de Molsheim ».

Cette demande est motivée par un projet de participer à un rassemblement scout international peu fréquent, « Jamborée », à l'été 2020 pour célébrer les valeurs du scoutisme et donner aux jeunes l'occasion de se rencontrer et d'apprendre les uns des autres.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu les explications données par Monsieur le Maire

**Après délibération,  
Par 10 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Ch Juchs, E Roser) et 1 voix CONTRE (Ch Foesser),**

**DECIDE** d'accéder favorablement à la demande du groupe de scouts « la caravane des Pionniers Caravelles de Molsheim »

**FIXE** le montant de la subvention accordée à 100 €

**PRECISE** que ce montant sera inscrit au compte 6574 dans le montant global des subventions allouées par décision du Conseil Municipal, lors du vote du budget primitif communal de 2020.

### **17/20 DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SOCIETE SCI DFK : avis du conseil municipal**

#### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** la demande présentée par la Société «SCI DFK» en vue d'obtenir l'autorisation de construire puis d'exploiter un entrepôt, installation classée pour la protection de l'environnement, sur la commune de MOLSHEIM.

**Vu** l'arrêté préfectoral 25 février 2020 prescrivant l'ouverture d'une consultation du public, du 23 mars au 20 avril 2020 inclus, en Mairie de Molsheim, relative à la demande d'enregistrement présentée par la société SCI DFK pour l'exploitation d'un entrepôt à Molsheim.

**Considérant que** le Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement, est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation

**Après délibération,  
A l'unanimité des membres présents,**

**EMET** un avis favorable à la demande

### **18/20 DIVERS**

1) Vente de bois :

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la vente de bois à façonner qui a eu lieu le 31 janvier 2020 a rapporté 5 925 € à la Commune et que la vente de bois d'œuvre aux professionnels a généré 1 981 € de recettes. Par contre, suite aux fréquents vents violents de ces derniers temps, beaucoup de chutes d'arbres sont à déplorer. Un constat sera établi pour définir la nécessité de programmer une seconde vente de bois en 2020.

Avant de clore l'ultime séance de Conseil Municipal de ses 2 mandats en qualité de 1<sup>er</sup> magistrat de la commune, Monsieur le Maire tient à remercier chaleureusement tous les membres du Conseil Municipal et leur exprime sa profonde reconnaissance pour leur engagement sans faille tout au long du mandat qui se termine. Il tient à les remercier pour le temps qu'ils ont consacré à œuvrer pour le bien de la commune et des administrés. Il leur exprime sa fierté pour le travail accompli, tout en émettant le souhait que la commune continue à progresser dans l'avenir.

<b>Nom - Prénom</b>	<b>Signature</b>	<b>Nom -Prénom</b>	<b>Signature</b>
ADOLPH Gérard		FOESSER Michel	
ARNOLD Monique		JUCHS Christelle	
BAAS René		KIEFFER Stéphanie	
BATTESTINI Cathy		LACOUTURE Agathe	
BERNHARD Lucien		MULLER Marc	
EYDER Cyriaque		ROSER Estelle	
FOESSER Christian		STAERK Guy	
		WITTMANN Chantal	